



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le règlement suivant a été adopté :

Règlement no 2022-1024 intitulé « Règlement ordonnant les travaux palliatifs de resurfaçage du boul. Salaberry Est et Ouest et le rang Saint-Charles et décrétant à cette fin un emprunt ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2ième étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier. Pour des raisons de sécurité sanitaire, nous privilégions la manifestation de votre intérêt par courriel transmis au greffe de la Ville à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 26ième jour du mois d'avril 2023

Sophie Denoncourt
Greffière par intérim